

Le 5 avril 2011

## **AIR FRANCE RENOUVELLE SA LIGNE DE CREDIT SYNDIQUÉ POUR UN MONTANT DE 1.060.000.000 EUROS**

Air France vient de signer auprès de 14 banques internationales un contrat de crédit *revolving* d'un montant de 1.060.000.000 euros et d'une durée de cinq ans.

Tirant profit des conditions actuellement favorables du marché, Air France a procédé, le 4 avril 2011, au refinancement anticipé de sa ligne de crédit syndiqué qui expirait en avril 2012.

Cette nouvelle ligne de crédit, d'une durée de cinq ans, permettra à Air France de bénéficier d'un outil de financement flexible lui permettant d'optimiser sa trésorerie.

Le syndicat se compose de 14 banques de premier plan parmi lesquelles cinq françaises, deux britanniques, deux allemandes, deux américaines, une espagnole, une japonaise et une chinoise.

Les sociétés Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd., BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Mutuel-CIC, HSBC France, Natixis, Royal Bank of Scotland plc et Société Générale Corporate & Investment Banking se sont vues confier le rôle de *Bookrunners* et la qualité d'Arrangeurs Mandatés. Natixis a par ailleurs été nommée Agent au titre du contrat. Chacun des 8 *Bookrunners* participe à hauteur de 100 millions d'euros.

Les engagements des autres banques du syndicat se répartissent comme suit :

- ▶ Banco Santander, Commerzbank, Deutsche Bank et Goldman Sachs interviennent en qualité d'Arrangeurs Mandatés et participent à hauteur de 50 millions d'euros chacune,
- ▶ Citigroup et Industrial and Commercial Bank of China interviennent en qualité d'Arrangeurs participant pour 35 et 25 millions d'euros respectivement.

Le Groupe Air France-KLM dispose de trois lignes de crédit pour un montant total de 1,84 milliard d'euros.